



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 21 juin 2016

Etaient présents :

M. BLAIS, directeur de l'UFR

Mmes BOITELLE Sarah (jusqu'à 17H00)- CATTEY Hélène - HERBST Michaële (à partir de 15H50) -
LABRUERE-CHAZAL Catherine - MOSER-JAUSLIN Lucy – PIRIO Nadine - POCHARD Isabelle -
WANNEBROUCQ Amélie (jusqu'à 15H35)

MM. BAYARDON Jérôme (jusqu'à 16H15)- BERTIN Charles - . CAVRET Philippe – CLUZEL Benoit -
FAUCHER Olivier - FINOT Christophe - GAMBEY Jean-François - GOUTON Pierre - HERRMANN
Samuel - IMHOFF Luc - JACQUIR HOUSSEN Sabir - LECLERCQ Éric - LEURENT Sébastien - ROSSE
Matthieu - ROUX Clément - SUGNY Dominique - VOISIN Yvon

Etaient représentés :

M. BAYARDON Jérôme, procuration à Mme CATTEY Hélène (à partir de 16H15),
Mme HERBST Michaële, procuration à M. ROSSE Matthieu (jusqu'à 15H50),
M. NAGEL Johannes, procuration à Mme MOSER-JAUSLIN Lucy,
Mme SAVONNET Marinette, procuration à M. LECLERCQ Éric,
Mme WANNEBROUCQ Amélie, procuration à M. ROUX Clément (à partir de 15H35)
M.ZANINI Patrick, procuration à M. GAMBEY Jean-François,

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées

Etaient invités:

Mme BONNAUD Mylène, suppléante de Mme WANNEBROUCQ Amélie, excusée
M. CABOCHE Gilles (Directeur ESIREM), excusé
M. CABOCEL Vincent, étudiant, absent
M. DENAT Franck (Directeur ICMUB), excusé
M. DEREUX Alain (Directeur ICB), excusé
M. FANG Shizan (Directeur du département de Mathématiques), excusé
M.FOFI David responsable des formations ERASMUS MUNDUS au Creusot, présent
M.FRISQUET Benoit suppléant de M.ROUX Clément, absent
M. GINHAC Dominique (Directeur LE2I), excusé
M.GORDAT Gérald suppléant de Mme OMBRET Florence, absent

M.GRISON Thierry (Directeur du département IEM), présent
M.GUERIN Stéphane (Directeur du département de Physique), présent
M. JOURANI Abderrahim (Directeur IMB), excusé
M.MESQUITA Jimmy suppléant de M.OZCELIK Orhan, absent
M.SIRUGUE Daniel suppléant de M.RAVY, absent
Mme VIAL Noémie, étudiante, absente
M. VUILLEMIN Bruno (Directeur du département de Chimie), excusé
M.WILFART Alexandre, étudiant, absent

Services centraux de l'UFR :

M. BOILLAUD (Responsable administratif de l'UFR), présent
Mme COURVOISIER (Adjointe GRH), présente
Mme GAGNEPAIN (Secrétariat de direction de l'UFR), présente
Mme GRAS (service scolarité de l'UFR), présente

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 18 mars 2016
2. Informations du Directeur
3. Budget rectificatif 2016 n°2
4. Présentation des formations de l'UFR Sciences et Techniques dispensées sur le site du Creusot
5. Modification des horaires des cours sur l'après-midi à compter de l'année universitaire 2016-2017
6. Gestion de la charge d'enseignement de l'UFR année universitaire 2016-2017
7. Protocole d'accord international avec l'université d'Hainan (Chine)
8. Questions administratives et financières
9. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 14H20. Il remercie les membres de leur présence à ce conseil et leur demande s'ils souhaitent inscrire des points au titre des questions diverses. Aucune demande n'est formulée.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 18 mars 2016:

M.BLAIS demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal du conseil d'UFR du 18 mars 2016.

M. GAMBEY propose que l'avant dernier paragraphe du point 1 en page 3 soit rédigé comme suit :

M.ZANINI signale que dans le secteur de la chimie les demandes d'inscription en BTS ont pratiquement doublé.

M.LEURENT demande une correction quant à son intervention au point 4 (page 6) et propose la formulation suivante :

Pour M.LEURENT on demande de faire la même formation mais en réduisant les volumes horaires en dépit des évolutions scolaires des lycéens.

Le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2016 du conseil de l'UFR Sciences et Techniques, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

2 - Informations du Directeur de l'UFR :

1.1 : M.BLAIS informe le conseil que, pour des raisons de santé, Mme FAUDOT n'a pas pu assurer cette année la présidence de jury de première année de licence et qu'elle demande à ne plus assurer cette fonction dans l'immédiat. M. IMHOFF a accepté d'assurer à titre transitoire pour cette année universitaire 2015-2016 cette présidence de jury. Pour la prochaine année universitaire M.BLAIS souhaite faire appel aux éventuels candidats. Il précise que l'idéal serait que ce président de jury soit d'un département disciplinaire différent de celui auquel appartient le directeur des études (IEM).

1.2 : M.BLAIS informe le conseil que M. Albert DIPANDA a été élu la semaine dernière directeur de l'ESIREM. Il prendra ses fonctions le 1^{er} septembre prochain et succédera ainsi à M. Gilles CABOCHE.

1.3 : M.BLAIS fait part d'une injonction que l'université a reçu de la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) pour que les formations d'ingénieurs actuellement dispensées dans le cadre de l'ITII sur Auxerre relèvent d'une école d'ingénieurs à part entière. Dans cette perspective un rapprochement est actuellement envisagé avec l'ISAT de Nevers. Le calendrier de cette évolution devrait être précisé d'ici octobre-novembre. La formation resterait à la charge de l'UFR Sciences et Techniques mais serait portée par l'ISAT, un peu à l'identique de ce qui se fait actuellement avec l'ESPE pour les MEEF.

1.4 : M.BLAIS annonce au conseil que M.IMHOFF organise le 6 juillet prochain une réunion sur la question du report de notes entre les 2 sessions d'examen. Tous les enseignants y sont invités. Cette réunion sera surtout orientée sur la première et la deuxième année de licence mais des idées pourront être dégagées pour les autres niveaux.

1.5 : M.BLAIS fait un point ensuite sur la réunion qui s'est tenue fin mai dans le cadre du dialogue objectifs-moyens pour le projet de budget 2017. Cette réunion était conduite par les vice-présidents de l'université. Y participaient au titre de l'UFR Sciences et Techniques les directeurs de laboratoires et la direction de l'UFR. M.BLAIS y avait également convié les directeurs de département et les deux assesseurs (pédagogie et recherche).

M.BLAIS rend compte des demandes qu'il a formulées à cette réunion et qui portaient sur trois domaines : patrimoine-enseignement-personnels.

Au titre du patrimoine M.BLAIS a demandé 3 opérations :

- un programme complet de rénovation des salles de travaux pratiques en chimie et en physique
- une rénovation du sous-sol de l'aile A ouvert au public (toilettes et cafétéria)
- un réaménagement des locaux de l'entresol de l'aile A anciennement occupés par l'IREM. Après avoir envisagé leur réaffectation en salles banalisées (projet écarté pour des raisons de sécurité) il est prévu d'y déménager la scolarité de l'UFR, la scolarité actuelle serait destinée à accueillir une salle du conseil correctement équipée (idem STAPS) et enfin la salle du conseil actuelle deviendrait une salle d'enseignement de grande capacité et modulable.

Au titre de la charge d'enseignement pour l'année universitaire 2016-2017 M.BLAIS a estimé les besoins de l'UFR à environ 39 500 heures compte-tenu des augmentations attendues d'effectifs en première année et en deuxième année de licence et qui seront dans la continuité de l'année 2015-2016. Il rappelle que la charge globale d'enseignement pour l'année 2015-2016 est d'environ 37000 heures (les chiffres définitifs seront connus en juin). L'estimation de 39 500 heures pour 2016-2017 tient compte de l'ouverture de 2 nouveaux masters internationaux mais aussi du transfert à l'ESIREM de la deuxième année de GEIPI, transfert estimé à 300 heures d'enseignement.

En ce qui concerne le volet des personnels et pour les postes d'enseignants-chercheurs, l'échange a surtout porté sur l'examen du renouvellement des postes vacants plus que sur les demandes de création de postes pour lesquelles il ne faut pas se faire trop d'illusion. La demande pour les postes BIATSS a porté sur la pérennisation des postes pourvus par des contractuels et, mais là aussi sans trop d'illusion, sur un renfort des services.

M.BLAIS évoque le cas particulier d'un poste de MCF 31 dont le titulaire a confirmé sa démission et dont l'ICB souhaite qu'il serve de support à un « International Junior fellowship » pour l'ISITE. M.BLAIS précise qu'il ne connaît pas le statut de ce type de poste et que l'UFR demande à conserver le potentiel d'enseignement. Il ne sait pas quel est l'engagement réel de l'ISITE pris pour ce montage. L'UFR demandera donc un poste d'ATER sur ce poste jusqu'à ce qu'il soit publié.

M.ROSSE demande quelle a été la demande de l'UFR sur les postes BIATSS occupés par des contractuels. M.BLAIS lui précise qu'il a demandé le maintien de tous les postes statutaires vacants ou actuellement occupés par des contractuels ainsi que le maintien des quelques postes non statutaires occupés par des contractuels.

M.HERRMANN demande s'il sera possible d'utiliser les locaux de l'entresol de l'aile A s'il n'y a pas d'ascenseur. M.BLAIS lui répond que le programme des travaux d'accessibilité qui a été déposé au ministère par l'université de Bourgogne prévoit l'installation d'un ascenseur pour desservir cet entresol mais pas dans l'immédiat. Si le projet d'aménagement de la scolarité à l'entresol est retenu, il faudra alors avancer la date de la réalisation de cet ascenseur par rapport au calendrier prévu. M.BLAIS ajoute que les contraintes de sécurité limiteront le volume des effectifs qui pourront être accueillis dans ces locaux de l'entresol de l'aile A.

1.6 : M.BLAIS informe les membres du conseil que les rapports d'évaluations HCERES des mentions de licence et de masters ont été reçus début mai et transmis aux responsables de chacune des formations concernées. Il propose de mettre ces rapports d'évaluation en ligne sur le site de l'UFR.

M.LEURENT demande si ces rapports ne concernent que l'UFR ou s'ils concernent également les laboratoires de recherche. M.BLAIS lui répond qu'il s'agit exclusivement des rapports d'évaluation des formations de l'UFR et qu'il laisse le soin aux directeurs de laboratoire de diffuser les rapports qui les concernent.

Mme MOSER- JAUSLIN n'est pas favorable à la mise en ligne sur le site de l'UFR de ces rapports d'évaluation. M.BLAIS fait valoir que ces rapports sont publics. Mme MOSER- JAUSLIN en convient mais fait remarquer que celui qui veut en prendre connaissance doit tout-de-même aller les chercher sur les sites dédiés.

Pour M.FINOT ces rapports sont très factuels et leur faiblesse porte sur le fait qu'ils évaluent les anciennes maquettes et que beaucoup de critiques relevées dans ces évaluations sont déjà corrigées dans le projet de la future offre de formation.

M.BLAIS soumet au vote du conseil la proposition de mettre en ligne sur le site de l'UFR les rapports d'évaluations HCERES des mentions de licence et de masters de l'UFR Sciences et Techniques.

Cette proposition est rejetée à la majorité des suffrages exprimés.

Pour : 0

Contre : 27

Abstentions : 1

3 - Budget rectificatif 2016 n°2:

M.BLAIS projette le tableau de présentation du BR2 tel qu'il a été transmis aux membres du conseil. Il précise que le point essentiel de ce projet de budget rectificatif est la mise en place du complément de financement par l'UFR du coût du dépassement de la charge d'enseignement pour l'année universitaire 2015-2016. Cet élément est mis en exergue dans les 2 colonnes bleutées du document projeté.

M.BLAIS rappelle que depuis décembre 2015 il a alerté le président et l'équipe de gouvernance de l'université sur le fait que l'UFR dépasserait d'environ 2 500 heures le volume d'heures d'enseignement qui lui avait été accordé au titre des formations de l'année universitaire 2015-2016 et qu'il demandait une rallonge de cette enveloppe horaire. Après saisie de tous les services, ce dépassement est aujourd'hui chiffré à 2 300 heures. M.BLAIS informe les membres du conseil que le président de l'université lui a dit au mois de mai que l'UFR devait se débrouiller pour financer seule le coût de ce dépassement et qu'elle pouvait pour ce faire prélever sur les reliquats des exercices précédents des crédits de formation continue alloués aux formations à public SEFCA. Le complément de financement que l'UFR doit mettre en place sur ce BR2 au titre de la charge d'enseignement s'élève à 100 000 euros compte-tenu des sommes déjà inscrites au budget initial et au BR1 au titre des formations bénéficiant de financements propres.

Le montant des reliquats des crédits de formation continue alloués aux formations à public SEFCA s'élève à 165 238 euros.

M.BLAIS pense qu'il serait malvenu de prélever l'intégralité de la somme demandée sur ces reliquats. Il a présenté cette situation aux responsables des formations concernées par ces reliquats et leur a proposé de prélever 55 000 euros sur ces reliquats. L'UFR complétera ce financement en allouant aux départements une somme moindre que celles qu'elle avait pu accorder à chaque fin d'exercice les années précédentes.

M.BLAIS donnera très bientôt et après consultation des responsables concernés la ventilation par formation de ce prélèvement de 55 000 euros sur les reliquats des crédits de formation continue.

M.HERRMANN demande s'il y a un scénario de secours. M.BLAIS lui répond qu'il n'en connaît pas. Pour illustrer qu'il n'avait pas d'autre choix, il évoque le message électronique qu'il a reçu du vice-président en charge du lien formation-recherche quelques jours avant l'envoi du projet de BR2 et l'informant que les heures complémentaires des personnels titulaires de l'UFR ne seraient pas mises en paiement tant que l'UFR n'avait pas mis en place sur ses crédits propres le complément de financement pour le dépassement de la charge d'enseignement.

M.SUGNY demande ce qu'il en sera pour la charge d'enseignement de la prochaine année universitaire. M.BLAIS lui répond que cette question fait l'objet du point 6 de l'ordre du jour.

M.BLAIS précise que ce projet de BR2 a été envoyé au pôle finances le 23 mai dernier et sera intégré au BR2 de l'université qui sera soumis au vote du conseil d'administration le 5 juillet prochain.. Il demande si les membres du conseil ont d'autres questions ou remarques sur ce projet de budget rectificatif.

Le projet de budget rectificatif n° 2 pour l'exercice 2016 n'appelle aucune autre remarque ou question de la part des membres du conseil.

4 - Présentation des formations de l'UFR Sciences et Techniques dispensées sur le site du Creusot:

M.BLAIS présente M.FOFI professeur d'université à l'IUT du Creusot et responsable des masters computer vision Erasmus-Mundus. Il le remercie de sa présence et l'invite à présenter les formations portées par l'UFR et dispensées sur le site du Creusot.

M.FOFI commence sa présentation par le master VIBOT qui est un master labélisé Erasmus Mundus. Le programme Erasmus Mundus soutient des cursus proposés par plusieurs établissements d'enseignement supérieur issus d'au moins trois pays européens et donnant lieu à des bourses d'études. Le label Erasmus Mundus a été obtenu la première fois en 2006 et a été renouvelé en 2011. Ce master VIBOT était adossé au master 3I (Informatique, instrumentation de l'image et imagerie médicale) jusqu'en 2010 et est une spécialité autonome depuis 2011. Le label Erasmus Mundus oblige à une mobilité entre les établissements porteurs de la formation. Le master VIBOT est porté par l'université de Bourgogne, par l'université d'Heriot Watt à Edimbourg et par l'université de Gérone en Espagne qui accueillent chacune les étudiants sur un semestre. Le premier semestre se passe au Creusot, le second à Gérone, le troisième à Edimbourg et le quatrième en laboratoire ou chez un partenaire tiers. Le nombre de bourses internationales obtenues est en baisse (24 bourses en 2006 pour 8 en 2016). Le montant de ces bourses varie selon que l'étudiant est européen (de l'ordre de 20 000 euros sur 2 ans) ou non européen (de l'ordre de 40 000 euros sur 2 ans).

Un parcours local de ce master VIBOT a été créé en 2010 avec 4 semestres dispensés au Creusot. Il s'agit du master Computer Vision. Puis en 2014 a été mis en place le parcours en anglais de la 3^{ème} année de licence SPI, parcours intitulé licence en vision et robotique.

Enfin à la rentrée 2016 débutera le master MAIA en imagerie médicale qui lui aussi sera labellisé Erasmus Mundus. Ce nouveau master international sera porté par l'université de Bourgogne, par l'université de Gérone et par l'université de Cassino en Italie. Le premier semestre se passera au Creusot et sera commun avec le premier semestre du master VIBOT.

M.FOFI indique que les candidatures reçues chaque année sont de l'ordre de 700 pour 80 étudiants retenus sur les 3 années (environ 15 en L3, 45 en M1 et 25 en M2). Les frais d'inscription s'élèvent à 1 000 euros

pour la 3^{ème} année de licence en vision et robotique, 1 500 euros pour chacune des années de master computer Vision et, pour le master Erasmus Mundus VIBOT, à 4 000 euros par an pour les étudiants européens et 8 000 euros par an pour les étudiants non européens. Les recettes provenant des frais d'inscription pour le master VIBOT sont répartis entre les 3 universités porteuses du diplôme (chacune 1 tiers des recettes des frais d'inscription des étudiants européens, les recettes des frais d'inscription de étudiants non européens étant quant à elles réparties en ¼ pour l'université de Bourgogne, ¼ pour l'université de Gérone et la moitié pour l'université d'Edimbourg).

Enfin une aide financière est accordée sur les fonds européens pour aider aux frais de gestion du master VIBOT. Cette aide s'élève à environ 20 000 euros par promotion pour le consortium des 3 universités porteuses du diplôme.

M.FOFI ajoute que ces recettes permettent notamment de financer la charge salariale des 2 personnels administratifs en charge des formations internationales dispensées au Creusot (1 responsable administrative et 1 secrétaire pédagogique). M.FOFI évalue ce coût salarial à environ 70 000 euros, charges patronales comprises.

M.BLAIS précise sur ce point qu'en effet l'UFR Sciences et Techniques ne dispose d'aucun poste de personnel administratif sur le site du Creusot et que les 2 personnels administratifs dont parle M.FOFI ne sont pas gérés par l'UFR Sciences et Techniques. Il rappelle que sur Auxerre l'antenne de l'UFR dispose d'un poste de personnel administratif.

M.FOFI indique que sur les 700 candidatures reçues chaque année, 550 environ sont des candidatures d'étudiants hors Europe et 150 d'étudiants en provenance de pays d'Europe, dont très peu de candidatures d'étudiants français (4 à 5).

Suite à une question de M.GUERIN, M.FOFI répond que le laboratoire LE2I accueille régulièrement 5 étudiants VIBOT en stage sur leur 4^{ème} semestre.

M.LEURENT revient sur les frais d'inscription du master VIBOT. Il se déclare surpris que l'université de Bourgogne accepte de faire supporter les coûts de fonctionnement par les étudiants pour ce master en anglais alors que pour les autres masters internationaux ces frais de fonctionnement sont pris en charge par l'université.

M.FOFI lui répond qu'il s'est battu pour que l'université prenne en charge ces coûts de fonctionnement mais que rien n'a été accordé, pas même de mise à disposition de personnel administratif. Il ajoute que ces frais d'inscription demeurent très concurrentiels par rapport à d'autres masters internationaux.

M.GUERIN demande combien d'étudiants poursuivent en thèse après ce master VIBOT. M.FOFI lui répond qu'environ 75% des étudiants sortants s'inscrivent en doctorat. Il ajoute que le LE2I a accueilli depuis 2006 environ 20 thésards issus de ce master VIBOT.

M.GUERIN demande si des bourses internationales existent pour les étudiants de L3. M.FOFI lui répond par la négative et ajoute que les étudiants s'inscrivent quand même à cette licence malgré cette absence d'aide financière car ils souhaitent poursuivre en master.

M.BLAIS remercie M.FOFI pour sa présentation. Il précise que ces formations dispensées au Creusot ne concurrencent pas celles de Dijon quant au vivier de recrutement. Il ajoute que les recettes provenant des frais d'inscription des étudiants et des fonds européens ne sont pas gérées par l'UFR Sciences et Techniques mais que celle-ci supporte intégralement la charge d'enseignement des formations concernées.

5 - Modification des horaires des cours sur l'après-midi à compter de l'année universitaire 2016-2017:

M.BLAIS souhaite solliciter l'avis du conseil sur les possibilités de mise en place de créneaux horaires supplémentaires l'année prochaine si, comme cela semble prévisible, l'augmentation des effectifs le nécessite.

Il informe les membres du conseil que l'augmentation des effectifs sur 2015-2016 a déjà nécessité cette année d'utiliser quelques créneaux 18H00-20H00. Une autre possibilité est de reprendre les 3 créneaux horaires qui étaient utilisés par le passé l'après-midi : 13H30 à 15H30, 15H30 à 17H30 et 17H30 à 19H30. Il a observé que sur les autres composantes les horaires étaient très divers, les UFR restant libres dans leurs choix tant que l'université n'harmonise pas les créneaux horaires.

Mme BOITELLE dit que beaucoup d'étudiants souhaitent disposer d'une pause méridienne suffisamment longue pour avoir le temps de rentrer chez eux pour y déjeuner. M.BLAIS lui répond que l'objectif n'est pas forcément de permettre aux étudiants de rentrer chez eux puisqu'ils ont tous la possibilité de déjeuner au restaurant universitaire. Pour Mme BOITELLE manger au restaurant universitaire revient cher.

M.LEURENT évoque la possibilité de mettre une pause de 5 minutes entre les cours. M.BLAIS répond que cela peut être mis en place par les responsables pédagogiques qui fixent les emplois du temps. Mme PIRIO pense que cette décision doit être prise en conseil d'UFR plutôt que de la laisser à l'initiative de chaque responsable.

M.BERTIN rappelle que le premier impératif est pédagogique et dit douter de l'efficacité pédagogique du dernier créneau si 3 créneaux sont mis en place sur l'après-midi.

M.CLUZEL signale qu'il anime des séances de TP de 3H00 avant et après la pause méridienne (10H00 à 13H00 ou 13H00 à 16H00) et qu'il ne sera pas aisé d'articuler ces séances avec la mise en place de 3 créneaux l'après-midi.

Mme BOITELLE demande s'il y a eu cette année beaucoup de cours sur le créneau 18H00-20H00. M.BLAIS lui répond qu'ils ont été très limités mais qu'il y aura besoin d'en mettre plus l'année prochaine du fait de l'augmentation prévisible des effectifs.

Mme LABRUIERE-CHAZAL signale qu'en lycée un cours d'une heure dure en réalité 55 minutes et demande s'il n'est pas possible de faire des créneaux d'1H50. M.BLAIS demande si ces créneaux d'1H50 seraient comptabilisés 2H00. Mme LABRUIERE-CHAZAL et M. JACQUIR HOUSSEN disent que c'est ce qui se fait actuellement dans la pratique.

M.GOUTON déclare qu'il n'est pas contre le fait de réduire la pause méridienne.

M.BLAIS dit qu'il est possible de pas changer les horaires des cours de l'après-midi pour l'année prochaine mais que, même si on n'est pas encore dos au mur, il y aura tout-de-même des situations à problème. Il propose aux membres du conseil de voter dans un premier temps pour ou contre le changement des horaires des cours de l'après-midi pour l'année prochaine.

pour changer les horaires des cours de l'après- **7 voix pour**
midi sur l'année universitaire 2016-2017

pour ne pas changer les horaires des cours de **5 voix pour**
l'après-midi sur l'année universitaire 2016-
2017

+

16 abstentions

Suite à ce premier vote M.BLAIS note qu'une majorité est pour un changement des horaires et propose maintenant de débattre sur les changements à mettre en place.

Nombre de membres du conseil font observer que trop de personnes ne se sont pas prononcées pour changer les horaires pour que le conseil puisse valablement décider des nouveaux horaires à mettre en place. M.BLAIS en convient. Il considère donc que le vote précédent n'était qu'indicatif et informe les membres du conseil que les horaires des cours de l'après-midi resteront en l'état l'année prochaine.

M.HERMANN conteste cette décision car il considère que le conseil avait voté pour un changement des horaires.

M.BLAIS souhaite ensuite évoquer le projet de l'université sur la mise en place du projet unique sur le logiciel ADE. Ce logiciel gère les réservations de salles et les emplois du temps. Les composantes l'utilisent actuellement à des niveaux divers de maîtrise et de fonctionnalités. Pour l'instant l'UFR Sciences et Techniques n'utilise ce logiciel que partiellement, tous les emplois du temps n'y étant pas saisis. L'université de Bourgogne souhaite harmoniser l'utilisation de cette application informatique dans toutes les composantes pour que tous les cours y soient saisis avec identification pour chaque cours du groupe d'étudiants et de l'enseignant dispensant le cours. Les composantes disposeront ainsi d'une meilleure visibilité sur l'utilisation des salles et des créneaux horaires. Un des objectifs de l'université est aussi de suivre les services des enseignants à l'aide de ce logiciel. M.BLAIS ajoute qu'il sera plus attentif l'année prochaine à ce qui sera saisi dans le logiciel ADE au niveau de l'UFR afin d'y faire saisir davantage d'emplois du temps ce qui permettra d'être plus opérationnel quand l'université demandera à l'UFR à rentrer dans le projet unique.

Mme MOSER- JAUSLIN demande qui fait actuellement les saisies dans le logiciel ADE. M.BLAIS lui répond que les réservations d'amphithéâtres et de salles pour les CM et les TD sont saisies par le service scolarité.

Mme MOSER- JAUSLIN estime que la mise en place du projet unique ADE ne changera pas beaucoup de choses pour les réservations de salles. M.BLAIS lui répond qu'on ne pourra plus avoir le confort de réserver des séances supplémentaires.

M.HERRMANN demande s'il sera possible de réserver des séances bénévoles. M.BLAIS lui répond qu'il le suppose.

M.ROSSE intervient pour signaler que le logiciel ADE sera également utile pour les personnels techniques et les personnels de ménage car ils pourront savoir quand intervenir dans les salles.

Pour M.CLUZEL on veut gérer deux problèmes avec la mise en place de cet outil : celui de la gestion des salles et celui du suivi du service des enseignants. Il se demande quelle est l'idée.

M.BLAIS lui répond qu'à terme le logiciel services devrait être abandonné et que cette application ADE devrait aussi pouvoir permettre d'envoyer à chaque étudiant son emploi du temps sur son smartphone. Il précise que cela fonctionne actuellement dans les IUT tout en relevant que ceux-ci disposent pour les saisies sur ADE de plus de moyens humains que l'UFR.

M.LEURENT demande si ce projet pourra fonctionner si on ne dispose pas de moyens supplémentaires. M.FOFI intervient pour signaler qu'à son avis ce n'est pas plus long qu'aujourd'hui mais que c'est plus contraignant.

6 - Gestion de la charge d'enseignement de l'UFR année universitaire 2016-2017:

M.BLAIS projette un tableau faisant apparaître le montant de l'enveloppe horaire qui a été accordée à l'UFR pour l'année universitaire 2015-2016 (34 780 heures équivalent TD), le volume horaire réellement assuré en 2015-2016 (36 901 heures équivalent TD estimé à fin mai) et le volume qu'il estime nécessaire pour la prochaine année universitaire 2016-2017 (39 500 heures équivalent TD).

Les 36 901 heures d'enseignement pour l'année universitaire 2015-2016 se ventilent en :

- 11 050 heures équivalent TD pour la L1 et la L2
- 5 400 heures équivalent TD pour les L3 généralistes
- 2 950 heures équivalent TD pour les LP
- 1 650 heures équivalent TD pour les 3 années d'ingénieurs sur Auxerre
- 15 500 heures équivalent TD pour les masters

M.BLAIS estime la charge 2016-2017 à 39 500 heures à plus ou moins 1 000 heures, y compris la déduction du transfert à l'ESIREM de la deuxième année de GEIPI évaluée à 300 heures d'enseignement.

Soit pour l'année prochaine une augmentation de 2 600 heures équivalent TD par rapport à la charge de 2015-2016.

M.BLAIS annonce que les moyens accordés tant en financement qu'en personnels ne permettront pas d'assurer cette charge d'enseignement et qu'il convient de réfléchir à comment la diminuer.

M.BLAIS projette un document identifiant quatre pistes de réflexion concourant à une diminution de la charge d'enseignement sur la L1.

- 1) Maintenir les CI/TP tels qu'ils sont dans la fiche filière actuelle.
- 2) Répartir les CI en CI+TD tout en maintenant le même volume horaire présentiel. L'économie estimée est de 300 heures.
- 3) Réduire la part des TP tout en maintenant le même volume horaire présentiel. L'économie estimée est de 500 heures.
- 4) Répartir les CI en CM+TD tout en maintenant le même volume horaire présentiel. L'économie estimée est de 1 200 heures.

M.BLAIS précise qu'il n'a pas encore reçu de l'équipe de gouvernance de l'université la notification de l'enveloppe qui sera accordée à l'UFR pour l'année 2016-2017 et qu'il ne connaît donc pas pour l'instant le niveau de l'effort qui sera demandé. Il ajoute que la décision sera à prendre avant la rentrée.

M.GOUTON ne souhaite pas prendre de décision aujourd'hui. Il préférerait attendre la décision de la l'équipe de gouvernance de l'université et qu'un nouveau conseil d'UFR soit alors réuni. M.BLAIS lui répond qu'il sera impossible de réunir un conseil d'UFR durant l'été.

M.BLAIS souligne que les deux premières actions évoquées pour le premier semestre de L1 n'auraient pas d'impact sur l'organisation des emplois du temps mais qu'il n'en serait pas de même pour l'action 4.

M.BLAIS aborde ensuite la question des masters. Il rappelle que les réductions des dernières années ont été portées essentiellement au niveau licence et peu au niveau master. Il propose, si cela est nécessaire, de faire une éventuelle réduction par département calculée avec un prorata par master. Chaque conseil de département décidera ensuite des actions à faire pour atteindre cette réduction.

M.SUGNY demande comment sera calculé le prorata d'économie à faire par les départements sur les masters. M.BLAIS lui répond que ce prorata pourra être calculé pour les masters à petits effectifs sur la base des effectifs de l'année 2015-2016.

M.LEURENT s'interroge sur la possibilité de modifier dans les 2 mois qui viennent la répartition des cours CM et TD. M.BLAIS lui répond que du point de vue de la gouvernance de l'université cela semble possible. Il ajoute qu'un conseiller du président de l'université a même récemment évoqué la possibilité de pouvoir réduire les maquettes de formation en cours d'année. Il précise que cette mesure n'a toutefois pas encore été soumise au vote du conseil d'administration de l'université.

M.LEURENT demande si dans ce contexte d'austérité l'UFR ne risque pas d'avoir à revenir sur les maquettes envoyées pour la prochaine offre de formation 2017-2021. M.BLAIS rappelle que les universités ne sont plus en procédure d'habilitation mais en procédure d'accréditation qui laisse beaucoup plus de souplesse sur les aspects organisationnels des formations.

M.FINOT précise que le projet de la future offre de formation rentrait à peu près dans l'enveloppe horaire qui était donnée mais que c'était sur la base des effectifs de l'année 2014-2015. Il ajoute qu'il semble évident que les effectifs seront au-delà de cette hypothèse de travail.

M.LEURENT s'étonne qu'on puisse annoncer en juillet ce qu'on va faire en septembre. M.BLAIS lui confirme que c'est pourtant bien ce qui arrive. Il ajoute qu'il n'a pas encore connu de rentrée calme depuis qu'il a pris ses fonctions de directeur de l'UFR.

M.CLUZEL demande si on connaît l'efficacité réelle des cours intégrés. M.BLAIS lui répond qu'on ne sait pas mesurer le taux d'efficacité de cette mesure sur le plan pédagogique.

M.BLAIS annonce qu'il faudra dès la rentrée 2016 se poser la question de la capacité d'accueil à mettre éventuellement en place en première année de licence pour la rentrée 2017. Pour l'instant aucune université

périphérique n'a mis de capacité d'accueil en sciences et techniques mais si elles en mettent, alors l'UFR devra aussi en mettre pour se protéger des sureffectifs qui découleront de la généralisation de cette pratique.

M. LECLERCQ rappelle qu'on ne peut pas refuser les primo-entrants de l'académie. M.BLAIS lui répond qu'on peut dans un premier temps les refuser mais que le recteur peut toujours au final les imposer.

M.GOUTON ne comprend pas pourquoi c'est à l'UFR de faire des économies si le surcoût de la charge d'enseignement provient de l'augmentation des effectifs. Il estime que c'est à l'université de prendre en charge ce surcoût. Il suggère de faire du surbooking dans les groupes. M.BLAIS lui répond que ce sera le cas en septembre quand on connaîtra les effectifs réels.

M.IMHOFF déclare que le recours au surbooking est tentant mais qu'il faudra alors un minimum de solidarité entre les collègues car ses effets aléatoires risquent d'entraîner une sur affluence dans certains cours.

M.SUGNY demande à M.BLAIS si sa politique est de respecter la notification qui sera donnée par l'équipe de gouvernance de l'université. M.BLAIS lui répond qu'il souhaite proposer des solutions allant dans le sens de ce qui sera demandé pour montrer la bonne volonté de l'UFR et être ainsi en meilleure position pour négocier.

M.GRISON déclare que le conseil devrait exprimer son désaccord sur la réduction de charge d'enseignement demandée et dont les conséquences sont l'abandon du plan PRL, l'augmentation de la taille des groupes au détriment de la qualité pédagogique et la réduction des volumes horaires des modules d'enseignement. Il estime que le conseil d'UFR devrait résister à cette demande de réduction de charge d'enseignement et il pense qu'une motion serait bienvenue.

M.GUERIN ajoute que cette motion pourra mentionner que c'est surtout l'UFR qui subit le plus cette augmentation d'effectifs. Il souhaite aussi que le message fasse apparaître que, du fait de ses spécificités, l'UFR veut avoir un traitement particulier en matière de charge d'enseignement et bénéficier de plus d'heures que les autres composantes.

M. IMHOFF se dit d'accord avec l'idée de montrer qu'on fait des efforts pour pouvoir négocier mais il ne voit absolument pas la solution de l'équation entre les 1 700 heures potentiellement économisables avec les mesures 3 et 4 qui ont été présentées pour la L1 p et les 4 500 heures de réduction qui seront demandées dans l'hypothèse d'une notification d'enveloppe identique à celle de 2015-2016.

M.GUERIN suggère de s'appuyer aussi sur les laboratoires de recherche qui peuvent soutenir une demande de non réduction des volumes d'enseignement des masters.

M.BLAIS évoque le cas de l'université de Lyon 2 dont le tribunal administratif de Lyon a annulé la décision de payer des cours magistraux en heures de cours de travaux dirigés. Il pense qu'on ne peut avoir recours à cette mesure qu'à condition de modifier les fiches filières en conséquence et ceci uniquement sur les formations à faible effectif. Il rappelle que les modifications de fiches filières doivent être faites au plus tard un mois après la rentrée.

M.BLAIS propose après ces différents échanges de ne pas voter pour l'instant et d'attendre la notification de l'enveloppe qui sera accordée à l'UFR pour l'année 2016-2017.

M.GOUTON déclare qu'il accepte d'être moins payé mais qu'il ne veut pas dégrader la qualité pédagogique de son enseignement.

M.FINOT dit que la tendance à terme est de fermer certains parcours à faible effectif.

M.GAMBEY intervient pour décrire la situation dans les collèges et les lycées. Il y a de moins en moins de redoublements. On y fait des séances de travaux pratiques à 30 élèves. Ces flux de lycéens vont bientôt arriver à l'université. C'est pour lui la suite logique d'une politique qui le dépasse.

M.SUGNY demande quand seront prises les décisions pour les mesures à mettre en place pour réduire la charge d'enseignement. M.BLAIS répond que le bureau de l'UFR décidera de ce qui sera mis en œuvre dès que sera connue la notification de l'enveloppe et qu'il organisera un conseil d'UFR à la rentrée pour en rendre compte.

7 - Protocole d'accord international avec l'université d'Hainan (Chine):

M.BLAIS présente le projet de protocole avec l'université d'Hainan en Chine. Celui-ci a pour objet l'accueil de 5 étudiants de l'université d'Hainan dans la seconde année du master international Advanced Electronic System Engineering. Le nombre d'étudiants chinois admis chaque année à suivre cette formation sera validé par l'équipe pédagogique dans la limite de 5 maximum. M.BLAIS précise que le responsable de cette équipe pédagogique est M. Jean-Baptiste THOMAS.

M.BLAIS souligne que le montant des frais d'inscription est aligné sur le montant fixé nationalement et diffère nettement de celui pratiqué pour le master international du Creusot.

M.LEURENT demande si, sur un plan général, un étudiant peut s'inscrire même s'il n'y a pas d'accord international. M.BLAIS répond que cela est bien sûr possible mais que dans ce cas-là l'inscription de l'étudiant passe par les procédures du pôle Relations Internationales.

8 - Questions administratives et financières:

M.BOILLAUD présente les demandes de tarifs qui ont fait l'objet d'envoi de documents aux membres du conseil.

- ✓ Tarifs pour le service de reprographie du département mathématiques

Ajout de tarifs:

1,20 €HT la feuille plastifiée A3

1,00 €HT la feuille plastifiée A4

0,12 €HT le badge plastifié individuel

- ✓ Tarifs colloques

- 12^{ème} Colloque international IEEE SITIS à Naples du 28 novembre au 1^{er} décembre 2016

- 5^{ème} workshop international Complex Networks organisé par le LE2I à Milan du 30 novembre au 2 décembre 2016

Il fait part également d'une nouvelle demande transmise tardivement par l'Ecole doctorale Carnot-Pasteur pour l'attribution sur ses crédits de deux prix pour les deux meilleures présentations orales en mathématiques faites à l'occasion des journées de l'Ecole Doctorale Carnot-Pasteur qui ont eu lieu les 19-20 mai à Besançon. Le montant de chacun de ces prix serait de 150€ à verser à chacun des deux lauréats.

M.LEURENT relève que pour le workshop Complex Networks prévu à Milan les auteurs payent plus cher de droit d'inscription que les participants non auteurs. Il s'étonne de ce modèle économique selon lequel on paye plus cher quand on publie.

M.GOUTON lui répond que c'est l'habitude dans la communauté organisant et participant à ces colloques.

M.HERMANN souhaite qu'à l'avenir on fasse apparaître pour les colloques organisés chaque année l'évolution des tarifs par rapport à l'édition précédente.

M.BLAIS soumet au vote du conseil les 4 points présentés.

Ces 4 demandes sont approuvées à la majorité des suffrages exprimés.

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 3

9 – Questions diverses :

Aucune question diverse n'étant posée, M.BLAIS lève la séance à 17H40.